

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 12/03/2025 - 6205 - 2013 B 01266 - 792 418 402 - A.C.

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	54 668	34 100	20 568	28 158	- 7 590
Autres immobilisations corporelles	84 281	66 449	17 831	37 423	- 19 592
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	25		25	25	
Prêts					
Autres immobilisations financières	6 980		6 980	6 980	
TOTAL (I)	145 953	100 549	45 405	72 587	- 27 182
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	50 150		50 150	51 250	- 1 100
En-cours de production de biens	75 500		75 500	69 425	6 075
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	109 347		109 347	120 079	- 10 732
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	2 442		2 442	5 674	- 3 232
. Personnel	1 979		1 979		1 979
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 990		3 990	11 412	- 7 422
. Autres				375	- 375
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	378		378	8 564	- 8 186
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	6 667		6 667	11 253	- 4 586
TOTAL (II)	250 453		250 453	278 031	- 27 578
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	396 406	100 549	295 857	350 618	- 54 761

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	1 000	1 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	23 567	23 567	
Report à nouveau	-21 730	-93 861	72 131
Résultat de l'exercice	1 181	72 131	- 70 950
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	14 018	12 837	1 181
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	129 436	184 237	- 54 801
. Découverts, concours bancaires	10 877		10 877
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	33	5 821	- 5 788
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	17 793	5 613	12 180
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 260	35 071	- 8 811
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	5 643		5 643
. Organismes sociaux	28 311	44 272	- 15 961
. Etat, impôts sur les bénéfices	12 033	15 803	- 3 770
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	39 867	31 769	8 098
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 072	2 153	- 81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	9 514	13 043	- 3 529
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	281 840	337 781	- 55 941
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	295 857	350 618	- 54 761

A.C.

E.U.R.L. au capital de 10 000 Euros
1008 Chemin des Barthes
31340 TOULOUSE
R.C.S TOULOUSE : 792 418 402

DECISION ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28/06/2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

DEUXIEME DECISION

Résultat – Affectation

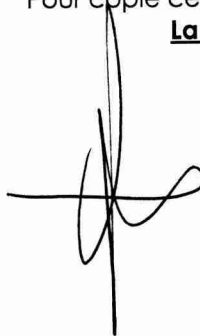
L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 faisant ressortir un bénéfice de 1 181 Euros. A ce résultat s'ajoute un report à nouveau antérieur à hauteur de -21 730 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à -20 549 Euros.
L'associé unique décide d'affecter le résultat de -20 549 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de -20 549 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Pour copie certifiée conforme
La gérance



A.C.
E.U.R.L. au capital de 10 000 Euros
1008 Chemin des Barthes
31340 VACQUIERS
R.C.S TOULOUSE : 792 418 402

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 22/05/2024

Au siège social,
Le 22/05/2024,
A 10 heures,

Monsieur Samir OULD-AMAR,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 10 Euros composant le capital social de la société A.C., associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seul gérant de la Société, Monsieur Samir OULD-AMAR, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat).

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- l'approbation de la rémunération de la gérance ;
- la délégation des pouvoirs en vue des formalités.

Décision n° 1

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve lesdits comptes annuels, lesquels font apparaître un bénéfice de 1 181 Euros.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 faisant ressortir un bénéfice de 1 181 Euros. A ce résultat s'ajoute un report à nouveau antérieur à hauteur de -21 730 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à -20 549 Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de -20 549 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de -20 549 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Décision n° 3

L'associé unique approuve la rémunération du gérant qui s'est élevée à 17 860 Euros sur cet exercice.

Etant précisé que les charges sociales obligatoires et facultatives afférentes à cette rémunération sont prises en charges par la société.

Décision n° 4

L'associé unique prends acte qu'une convention visée à l'article L 223-19 du Code de commerce est intervenue au titre de l'exercice écoulé. En voici les principales caractéristiques :

Convention de location

- Nom des parties concernées par la convention :
Samir OULD-AMAR, associé unique et gérant de l'EURL A.C.

- Détail des opérations de la convention :
Le 31/12/2012, l'EURL A.C. a contracté avec Servine VIRAC et Samir OULD-AMAR un bail de location pour un bureau commercial situé au 1008 Chemin des Barthes, 31340 VACQUIERS.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2023, la charge pour la société A.C. s'est élevée à 30 620 Euros au titre des loyers et 100 Euros au titre des charges locatives.

Décision n° 5

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Samir OULD-AMAR
Associé Unique

